

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxes foncières

Question écrite n° 52282

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la question des impôts fonciers. Lorsqu'un propriétaire acquitte un impôt foncier au titre de plusieurs parcelles, le détail de son imposition par parcelle ne lui est pas communiqué. Dans la perspective de l'amélioration des relations entre l'administration et les contribuables, un document faisant la synthèse des bases cadastrales, ainsi que des taux d'imposition, permettrait d'offrir au contribuable une meilleure connaissance de l'impôt et ainsi d'en renforcer l'acceptation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur: M. Jacques Remiller

Circonscription: Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 52282

Rubrique: Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique **Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5720 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)